

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La finance est de Fr. 55 pour les membres de la Société et de Fr. 70 pour les non-membres. Elle doit être versée jusqu'au 20 janvier 1913 au plus tard, au secrétariat de la Société.

Cette finance servira à rétribuer les professeurs, et à couvrir les frais d'imprimés, etc. Un solde éventuel serait employé à l'impression des conférences et le reste serait versé dans la caisse de la Société qui prend à sa charge le déficit éventuel.

Procès-verbal de la séance du Comité central du 5 décembre 1912.

Démission de M. Huber-Stockar. Le comité central prend connaissance, avec regret, de la démission de M. Huber qui se voit forcé de quitter le Comité par suite de ces absences fréquentes de Zurich. La section de Zurich est invitée à présenter un ingénieur-mécanicien pour succéder à M. Huber.

Statuts des sections. Les statuts des sections de Zurich, St-Gall et Winterthur sont approuvés. Les projets des statuts des sections du Tessin, de Fribourg et de Vaud devant être remaniés sur certains points, le délai pour la présentation des nouveaux statuts est prolongé jusqu'au printemps 1913.

Office de placement. La proposition de la section de Zurich tendant à supprimer la question de l'office de placement dans l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués est repoussée, le comité étant lié par une décision de la dernière assemblée.

Conditions spéciales pour les travaux de construction. La circulaire de la commission des normes est approuvée. Le Comité central appuie la proposition de la commission d'adopter une disposition concernant les comptes de paiement.

Cours de droit et de commerce. La direction du cours est confiée à M. Jean Girsberger, ingénieur-agronome, Zurich, Ritterstr. 14.

L'unité technique des chemins de fer.

La troisième session de la Commission internationale chargée de l'établissement d'un gabarit passe-partout pour wagons à marchandises et des règles générales déterminant les dimensions transversales des véhicules et chargements a eu lieu à Berne, du 10 au 14 décembre.

Ont pris part aux délibérations 38 délégués de 10 des Etats participants à la Convention internationale pour l'unité technique des chemins de fer.

La Commission était présidée par M. le directeur Winkler du Département fédéral des chemins de fer; les vice-présidents étaient MM. Petri, conseiller supérieur intime à Berlin, et de Volontat, inspecteur général à Paris, les rapporteurs MM. Cimonelli, conseiller supérieur à Vienne, et Janvier, inspecteur général à Bruxelles.

Une sous-commission, présidée par M. Keller, ingénieur en chef de la traction aux chemins de fer fédéraux, a préparé les solutions des questions qui devaient être étudiées.

Comme tous les délégués avaient la ferme intention de liquider une fois pour toutes ce problème qui était en suspens depuis 30 ans, les délibérations se poursuivirent d'une façon très satisfaisante, de sorte que le 13 décembre la teneur du protocole final pouvait être adoptée à l'unanimité. Ce protocole contient les propositions de la Commission concernant les compléments à apporter à quelques paragraphes du protocole de l'unité technique du 18 mai 1907. Elles ten-

dent d'abord à l'introduction du wagon-transit, c'est-à-dire d'un wagon à marchandises, qui, sans vérification spéciale de ses dimensions transversales, peut circuler sur toutes les lignes ouvertes au trafic international, exception faite des lignes expressément désignées.

En outre, la Commission a établi les règles générales déterminant les réductions de largeur des wagons et chargements en tenant compte de la circulation de ceux-ci dans les courbes à faible rayon. Pour la construction des wagons ces règles sont données par des formules, tandis que pour les chargements on a choisi un tableau pour plus de simplicité. Pour la construction des wagons, les réductions de largeur s'opèrent par rapport au gabarit passe-partout, tandis que pour les chargements on tient compte des gabarits de chargement des pays intéressés.

Des annexes, c à f, donnent : le gabarit passe-partout, le signe de transit T, les réductions de largeur pour les chargements et les distances à observer lors de l'emploi de wagons à pivot porteur, de wagons de sûreté ou d'un wagon intermédiaire.

Le 13 décembre au soir, le Conseil fédéral suisse a offert aux délégués un dîner à l'hôtel Bernerhof. Y prirent part M. le Président de la Confédération Dr L. Forrer, MM. les conseillers fédéraux Hoffmann, Motta et Schulthess, les membres de la Commission, des délégations de la Direction générale des chemins de fer fédéraux et des Compagnies suisses de chemins de fer, ainsi que quelques fonctionnaires supérieurs du Département fédéral des chemins de fer.

M. le Président de la Confédération Forrer salua l'assemblée et exprima toute sa reconnaissance pour le travail de la Commission. Son toast s'adressa aux gouvernements participant à la conférence ainsi qu'à leurs délégués.

MM. Petri, conseiller supérieur intime, et de Volontat, inspecteur général, répondirent en exprimant leur chaleureuse reconnaissance envers le Président de la Confédération, le Conseil fédéral et la Suisse.

Tunnel de Granges.

Longueur : 8565 m.

Etat des travaux au 30 novembre 1912.

	Côté Nord Moutier	Côté Sud Granges	Total des 2 côtés
Longueur de la galerie de base au 30 octobre 1912	m. 771	963	1734
Longueur de la galerie de base au 31 novembre 1912.	» 886	1102	1988
Longueur exécutée en novembre 1912	» 115	139	254
Température du rocher à l'avancement	oC 11.2°	11.5°	
Volume d'eau sortant du tunnel	L-sec. 1.3	2.0	

Souterrain du Mont d'Or.

Avancement au 30 novembre 1912.

	Côté Vallorbe	Côté Frasne
Longueur de la galerie de base	m. 4 241	—
» » faite	» 4 077	944
» des maçonneries de la voûte	» 3 552	696
» » des piédroits	» 3 172	—
» » des radiers	» 3 018	—